



AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE
RELATIVE AU PREMIER PROJET DE
RÉSOLUTION
DU PPCMOI P1-R-4000-14-22**

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de résolution.

Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 14 mars 2022, le Conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté, en vertu du règlement Z-4000 relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution du PPCMOI P1-R-4000-14-22 suivant : Autorisation de construction neuve pour une habitation multifamiliale au 116, rue Principale.

Une consultation écrite de 15 jours aura lieu, en plus d'une assemblée publique qui sera annoncée prochainement par avis public.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de résolution P1-R-4000-14-22 peuvent être adressés à la Ville, à compter du **31 mars au 14 avril 2022** par courriel à l'adresse suivante :

greffe@ville.chateauguay.qc.ca

Ou par courrier, à l'attention de Me George Dolhan, greffier :

5 boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

PUBLIC NOTICE

**WRITTEN CONSULTATION
RELATING TO THE FIRST DRAFT
RESOLUTION
OF PPCMOI P1-R-4000-14-22**

PUBLIC NOTICE is given to all persons and organizations interested by this draft resolution.

During a regular sitting of the Council held on March 14, 2022, the Municipal Council of the Ville de Châteauguay has adopted, according to By-law Z-4000 relating to the "projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble" (PPCMOI), the following first draft resolution of PPCMOI P1-R-4000-14-22: New construction authorization for a multi-family dwelling at 116 Principale Street.

A 15-day written consultation will take place, in addition to a public meeting, which will be announced shortly by public notice.

Your representations or written comments on draft resolution P1-R-4000-14-22 can be sent to the City, starting from **March 31 to April 14, 2022** by writing to the following email address:

greffe@ville.chateauguay.qc.ca

Or by mail, to the attention of Me George Dolhan, Registrar:

5 boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Ce premier projet de résolution contient plusieurs dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

- Permettre une marge avant maximale de 8,42 mètres alors que la réglementation permet une marge avant maximale de 7,1 mètres;
- Permettre une marge latérale minimale de 3,48 mètres alors que la réglementation permet une marge latérale minimale de 4,5 mètres;
- Permettre une hauteur maximale en étage du bâtiment de 3 étages alors que la réglementation permet une hauteur maximale de 2 étages;
- Permettre une hauteur maximale en hauteur de 10,93 mètres alors que la réglementation permet une hauteur maximale de 9,1 mètres;
- Permettre un nombre de logements maximal de 20 unités alors que la réglementation permet un nombre de logements maximal de 4 unités;
- Permettre un espace paysagé minimal de 0 mètre le long de la ligne latérale alors que la réglementation permet un espace paysagé minimal de 0,75 mètre;
- Permettre un minimum de 0 case de stationnement pour handicapés alors que la réglementation permet un minimum de 2 cases de stationnement pour handicapés.

This first draft resolution contains provisions subject to approval by way of a referendum.

The provisions subject to approval by way of referendum are as follows:

- Allow a maximum front setback of 8.42 metres, whereas the regulation allows a maximum front setback of 7.1 metres;
- Allow a minimum lateral setback of 3.48 metres, whereas the regulation allows a minimum lateral setback of 4.5 metres;
- Allow a maximum height in floors of the building of 3 floors, whereas the regulation allows a maximum height of 2 floors;
- Allow a maximum height in height of 10.93 metres, whereas the regulation allows a maximum height of 9.1 metres;
- Allow a maximum number of dwellings of 20 units, whereas the regulation allows a maximum number of dwellings of 4 units;
- Allow a minimum landscaped space of 0 metres along the lateral line, whereas the regulation allows a minimum landscaped space of 0.75 metres;
- Allow a minimum of 0 disabled parking spaces, whereas the regulation allows a minimum of 2 disabled parking spaces.

Châteauguay



Ce premier projet de résolution a pour objet de démolir le « motel résidentiel » qu'on y retrouve afin de construire une habitation multifamiliale isolée de trois étages, comprenant 20 logements en locatif. La réglementation présentement en vigueur ne permet que du « commerce de voisinage » et de « l'habitation multifamiliale » de quatre logements et de deux étages maximums.

La zone concernée et les zones contiguës par ce projet de résolution sont décrites au croquis joint au présent avis.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le titre « Consultation écrite – Règlement R-4000-14-22 » doit également apparaître sur le courriel ou la lettre.

Donné à Châteauguay, ce 30 mars 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate

The purpose of this first draft resolution is to demolish the "residential motel" on the site in order to build a three-storey detached multi-family dwelling with 20 rental units. The current by-law only allows for "neighborhood commercial" and "multi-family dwelling" of four units and two floors maximum.

The concerned zone and contiguous zones by this draft resolution are described in the sketch attached to this notice.

Anyone submitting a comment or question should identify themselves with their name and address as well as a phone number or email address so that they can be contacted easily. The title "Written consultation - Regulation R-4000-14-22" must also appear on the email or letter.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

PROJET :

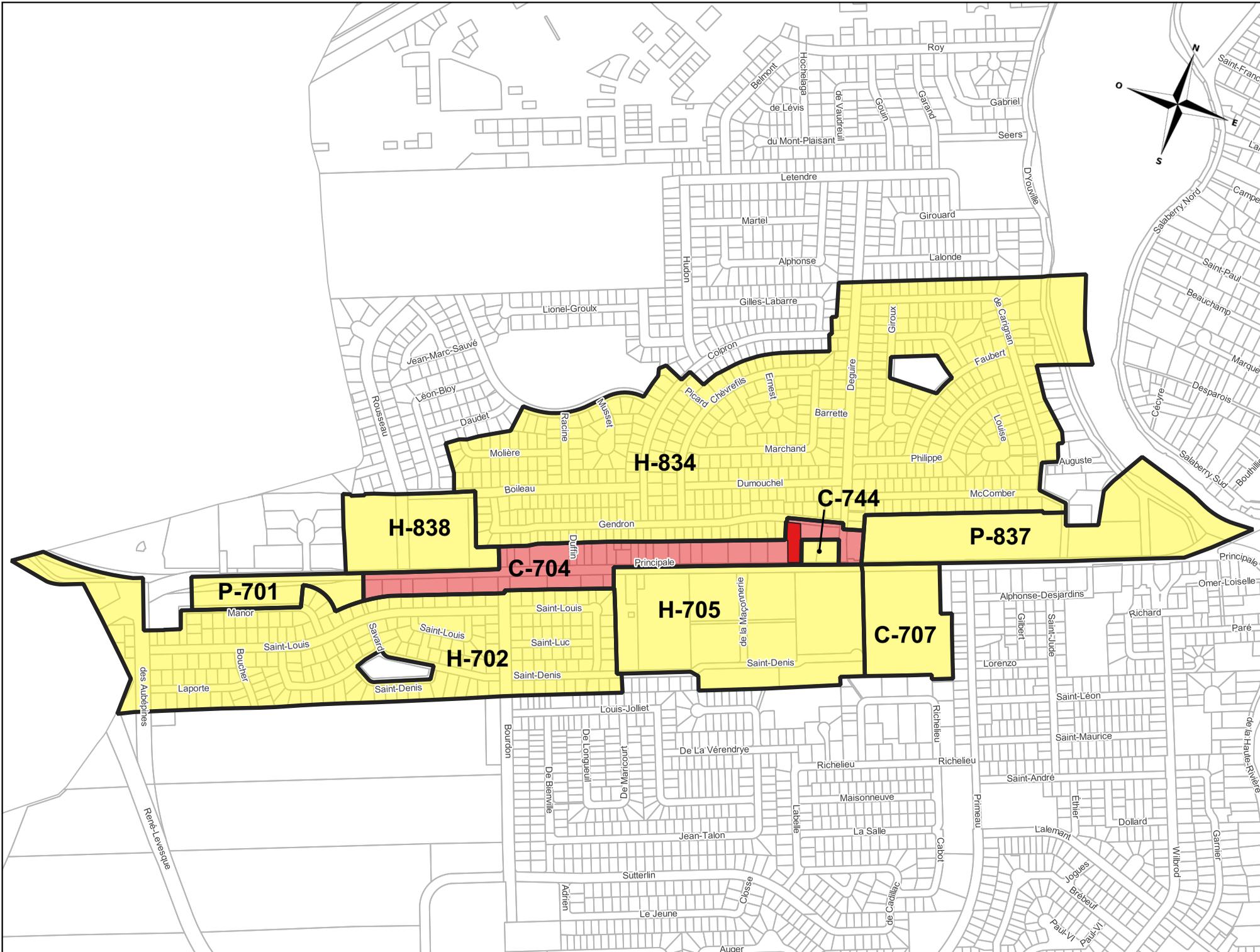
Autorisation de construction pour un immeuble multifamilial au 116, rue Principale - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Zone visée et zones contiguës

LÉGENDE :

-  **Terrain concerné**
116, rue Principale
-  **Zone visée**
C-704
-  **Zones contiguës**
P-701, H-702, H-705, C-707, C-744, H-834, P-837, H-838

0 150 300 450 600 m



Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE
POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-R-4000-14-22**

Je soussigné, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 30 mars 2022, le présent avis public de la tenue d'une consultation écrite pour le premier projet de règlement P1-R-4000-14-22, autorisation de construction neuve pour une habitation multifamiliale au 116, rue Principale, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 30 mars 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 30 mars 2022.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate